

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	44
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Jeanine MATT représente Daniel BARIL, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

Excusés : Jean-Michel LAGORSE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jacques MIGNOT donne pouvoir à Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Caroline VIEIRA, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE donne pouvoir Sabine MALARD, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE.

OBJET : Acquisition de terrains pour extension de la zone d'activités économiques La Besse à Thenon - ANNULE ET REMPLACE la précédente délibération n° 2021/074/3.1 en date du 8 juin 2021

Dans le cadre de sa compétence Economie et de la gestion des zones d'activités, la communauté de communes souhaite étendre la zone d'activités de La Besse à des fins de déploiement des projets d'installations d'entreprise et de réserves foncières.

France Domaines a été consulté à des fins de détermination du prix.
VU le budget Zone d'Activité économique du Rousset 2021 adopté,

À cet effet, il est proposé d'acquérir des parcelles nues, comme suit au prix de 4€ le m² :

Nom Propriétaire	Parcelles	Type	Superficie en m ²	Tarif unitaire	Prix
POUYAU Yves	AO 117	Nu	8460	4	33 840,00 €
POUYAU Yves	AO 907p	Nu	13418	4	53 672,00 €
POUYAU Yves	AO 112	Nu	30900	4	123 600,00 €
POUYAU Yves	AO 111	Nu	23360	4	93 440,00 €
POUYAU François	AO 110	Nu	1 544	4	6 176,00 €
TOTAL			77682		310 728,00 €

La superficie totale de ces acquisitions sera définie de manière définitive après sollicitation d'un géomètre car notamment pour la parcelle AO 907 la société STEFF ayant projeté de faire l'acquisition en propre d'une partie de celle-ci un découpage s'avère nécessaire ce qui pourra avoir pour effet de modifier la superficie totale de ces acquisitions.

Considérant que le prix proposé est conforme,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles telles que listées en amont, moyennant les prix annoncés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes authentiques d'achat et tout document nécessaire à l'acquisition de ces parcelles,
- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de financement auprès de l'État et du Conseil Départemental 24 ;
- **NOTE** que le financement sera fléché via un emprunt comme inscrit au budget ZAE Le Rousset via un service dédié au secteur de La Besse.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 30/09/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20210928-DE2021101-DE
Regu le 30/09/2021